

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 décembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 décembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 188/12/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Jean-Daniel SCHELL
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 1

Titre	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE

Madame Anne DONATIN secrétaire de séance à l'unanimité.

POUR : 28 voix (dont 4 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20201214-188_12_2020-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 décembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 décembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 189/12/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Jean-Daniel SCHELL
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 2

Titre	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 NOVEMBRE 2020
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020.

LE PROCES-VERBAL EST APPROUVE PAR 28 VOIX POUR (dont 4 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20201214-189_12_2020-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 décembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 décembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 190/12/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Jean-Daniel SCHELL
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 3

Titre

**COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES
HANDICAPEES - DESIGNATION DE REPRESENTANTS ELUS ET APPROBATION DE LA
CONVENTION RELATIVE AUX MISSIONS DE LA COMMISSION**

Service référent

Direction Générale

Rapporteur

Monsieur le Maire

L'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la création obligatoire d'une commission intercommunale pour l'accessibilité par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace ainsi que par les communes, dès lors que ces collectivités regroupent 5 000 habitants et plus.

Cette commission est composée notamment des représentants de la collectivité, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la collectivité.

Le même article du CGCT autorise les communes membres d'un EPCI, par convention conclue avec ce groupement, à confier à une commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'EPCI. La commission intercommunale exerce alors ses missions dans la limite des compétences qui lui sont confiées.

Afin d'optimiser la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et de poursuivre une politique engagée et ambitieuse en faveur de ces personnes, la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) a mis en place, dès sa création en 2017, une commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA). Celle-ci a été renouvelée par délibération du 10 septembre 2020. Elle concerne six collectivités : la CAH, les communes de Haguenau, de Bischwiller, de Brumath, de Val de Moder et de Schweighouse-sur-Moder, qui confient à cette commission des missions relevant des compétences propres à chacune d'entre elles.

Par conséquent, et afin d'éviter la coexistence de plusieurs commissions pour l'accessibilité, il est nécessaire de conclure une convention entre la CAH et les différentes communes concernées pour les missions suivantes, prévues par le Code général des collectivités territoriales :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant des parties à la convention, de la voirie communautaire et municipale, des espaces publics communautaires et municipaux et des transports du réseau intercommunal,
- tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public, situés sur les territoires communaux et intercommunaux qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées sur le territoire des communes parties à la convention,
- faire toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant dans tous les domaines (cadre bâti, voirie, espaces publics, transports),
- établir un rapport annuel d'activités, présenté devant chaque assemblée délibérante, et transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, au Conseil Départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le projet de convention, d'une durée de six ans, est joint à la présente délibération.

Chaque commune membre de la CIA est amenée à désigner 5 membres de son Conseil Municipal pour en faire partie.

La composition complète de la CIA sera déterminée par arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, Président de la commission.

Afin de désigner les représentants élus qui siègeront au sein de la CIA, les candidatures suivantes sont enregistrées :

1. Thierry WOLFERSBERGER
2. Pauline JUNG
3. Daniel HUSSER
4. Jean OBRECHT
5. Jean-Michel DELAYE

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, **sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination.**

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-21 ;
Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de Haguenau du 16 mars 2017 portant création de la
Commission Intercommunale d'Accessibilité,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

de ne pas créer de commission communale pour l'accessibilité,

DECIDE

à l'unanimité que l'élection des représentants de la Ville de Brumath au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des personnes handicapées se fera par un vote à main levée.

DESIGNE

les représentants suivants appelés à siéger au sein de la CIA :

1. Thierry WOLFERSBERGER
2. Pauline JUNG
3. Daniel HUSSER
4. Jean OBRECHT
5. Jean-Michel DELAYE

APPROUVE

le projet de convention d'objectifs tel qu'annexé à la présente, à conclure entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes de Haguenau, Bischwiller, Val de Moder et Schweighouse-sur-Moder.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toutes décisions afférentes à son application.

CHARGE

Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 28 voix (dont 4 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,


Le Maire,
Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 décembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 décembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 191/12/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Jean-Daniel SCHELL
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 4

Titre

**APPROBATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DES ÉQUIPEMENTS DE LA VILLE DE
BRUMATH**

Service référent

Direction de la Vie Associative, du Sport et de la Culture

Rapporteur

Monsieur Daniel HUSSER

La Ville de Brumath met ses nombreuses infrastructures sportives, culturelles ou de loisirs à disposition des associations brumathoises, des établissements scolaires ou d'autres organismes ou entreprises.

Il est proposé d'adopter un règlement intérieur applicable à l'ensemble des équipements. Celui-ci fixera les règles générales d'utilisation des infrastructures.

L'intérêt est à la fois de protéger le public, de préserver et valoriser les biens de la Ville de Brumath, mais également de poser un cadre unique des modalités de ces mises à disposition.

Ceci permettra d'uniformiser les pratiques et ainsi de garantir une équité objective entre les différents utilisateurs.

Le projet de règlement intérieur, joint en annexe, a été présenté à la Commission Sport et Vie Associative et à la Commission Culture et Animation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Considérant qu'il convient de se doter d'un règlement global régissant les conditions d'utilisation de l'ensemble des équipements municipaux,
Vu l'avis de la Commission Sport et Vie Associative,
Vu l'avis de la Commission Culture et Animation,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Règlement intérieur des équipements de la Ville de Brumath, tel qu'annexé à la présente délibération.

PRÉCISE

que ces dispositions sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 23 voix (dont 4 procurations)

Abstentions : 5 (K. DIEMER, L. LUMEN, C. MOREL, J. OBRECHT, O. TERRIEN)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 décembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 décembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 192/12/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Jean-Daniel SCHELL
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 5

Titre	MULTI-ACCUEIL « LA MAISON DE L'ENFANCE » – AVENANT N°1 A LA
CONVENTION	DE GESTION ENTRE LA VILLE DE BRUMATH ET LA SPL AJEF
Service référent	Direction des Affaires Financières
Rapporteur	Madame Sylvie HANNS

Par délibération du 7 novembre 2016, la Ville de Brumath a confié la gestion du Multi-accueil de la Maison de l'Enfance à la Société Publique Locale - Accueil du Jeune Enfant et de la Famille (SPL AJEF) pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Afin de finaliser les termes de la nouvelle convention et d'intégrer l'ouverture d'une nouvelle structure dans le cadre de cette gestion, il est proposé de prolonger les termes de la convention actuelle jusqu'au 31 août 2021.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'avenant n°1 à la convention pour l'exploitation et la gestion du Multi-accueil « La Maison de l'Enfance » avec la SPL AJEF pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2021.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer cet avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 28 voix (dont 4 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,


Le Maire,
Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 décembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 décembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 193/12/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Jean-Daniel SCHELL
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 6

Titre	DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL 2020 DE LA VILLE DE BRUMATH
Service référent	Direction des Affaires Financières
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Il est nécessaire de procéder à des ajustements du budget principal de la Ville de Brumath de l'exercice 2020, à savoir :

Participation de la Communauté d'Agglomération de Haguenau aux travaux rue Hoerdterweg pour l'aménagement de la piste cyclable. Les dépenses liées à cette opération sont comptabilisées dans un chapitre spécifique « opération pour compte de tiers – 4581 ».

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Libellé	DEPENSES	RECETTES
21	2152		Installation de voirie	- 55 000 €	
4581	45811		Piste cyclable Hoerdterweg	55 000 €	€

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 février 2020 portant vote du budget primitif de
la Ville de Brumath afférent à l'exercice 2020,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la décision modificative n°2 du budget principal 2020 de la Ville de Brumath.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 28 voix (dont 4 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 décembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 décembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 194/12/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Jean-Daniel SCHELL
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 7

Titre	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021
Service référent	Direction des Affaires Financières
Rapporteur	Monsieur le Maire

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est la première étape du cycle budgétaire annuel des Collectivités Locales. Il précède l'élaboration du Budget Primitif et les décisions modificatives, la clôture du cycle se concrétisant par le vote du Compte Administratif.

Le ROB doit être présenté dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Il doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Ville. Il doit également donner une vision précise des finances de la Ville et des orientations poursuivies.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers.

Ainsi, le ROB porte sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en sections de fonctionnement et d'investissement, sur la présentation des engagements pluriannuels et sur les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette.

Les grandes orientations budgétaires ont été présentées en Commission Finances le lundi 7 décembre 2020.

Le ROB est joint en annexe du présent rapport de présentation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1,
Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal,
Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité,
Vu l'avis de la Commission Finances du 7 décembre 2020,
Après en avoir délibéré,

CONSTATE

par un vote de l'assemblée que le débat relatif aux orientations budgétaires pour l'exercice 2021 a eu lieu, avec pour appui le rapport joint à la présente délibération.

AUTORISE

Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 23 voix (dont 4 procurations)

Abstentions : 5 (K. DIEMER, L. LUMEN, C. MOREL, J. OBRECHT, O. TERRIEN)

Extrait certifié conforme et exécutoire,


Le Maire,
Etienne WOLF

	tombe double		526,27 €	528,90 €	530,00 €
	tombe enfant		154,89 €	155,66 €	160,00 €
Cavurne (1 à 4 urnes selon dimensions des urnes) 15 ans					
Cavurne (1 à 4 urnes selon dimensions des urnes) 30 ans					définir ultérieurement
colombarium pour 15 ans					
	case pouvant contenir 1 urne		760,00 €	760,00 €	590,00 €
	case pouvant contenir 2 urnes		912,00 €	912,00 €	590,00 €
	case pouvant contenir 3 urnes		1 064,00 €	1 064,00 €	957,00 €
colombarium pour 30 ans					
	case pouvant contenir 1 urne		1 292,00 €	1 292,00 €	990,00 €
	case pouvant contenir 2 urnes		1 550,40 €	1 550,40 €	990,00 €
	case pouvant contenir 3 urnes		1 808,80 €	1 808,80 €	1 627,00 €
caveaux					
	simple (50 ans)		1 476,53 €	1 483,91 €	1 490,00 €
	double (50 ans)		2 359,11 €	2 370,91 €	2 380,00 €
jardin du souvenir			10,00 €	10,00 €	10,00 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC					
Foire aux oignons					
droit d'inscription - non remboursable		forfait	27,00 €	28,00 €	28,00 €
droit d'inscription le jour même - non remboursable		forfait	44,00 €	46,00 €	46,00 €
par m/l		ml	2,80 €	2,80 €	2,80 €
taxe de publicité		ml	1,80 €	1,80 €	1,80 €
voiture exposée pour la vente		unité	14,50 €	14,50 €	14,50 €
manège d'un diamètre inférieur ou égal à 10m		m ²	1,90 €	1,90 €	1,90 €
<i>manège d'un diamètre supérieur à 10m :</i>					
pour la tranche jusqu'à 100m ²		m ²	2,20 €	2,20 €	2,20 €
au-delà de 100m ²		m ²	1,60 €	1,60 €	1,60 €
<i>pour les stands situés :</i>					
sur le champ de foire le ml		ml	5,40 €	5,40 €	5,40 €
hors du champ de foire le ml		ml	2,30 €	2,30 €	2,30 €
Oignon gourmand					
châlet de 3 ml		unité	46,00 €	48,00 €	48,00 €
Marché hebdomadaire					
par m/l		ml	1,25 €	1,25 €	1,25 €
bénéficiaire du courant électrique / ml		ml	0,55 €	0,55 €	0,55 €
fête foraine printemps					
manège le m ²		m ²	0,70 €	0,70 €	0,70 €
stand le ml		ml	2,60 €	2,60 €	2,60 €
OCCUPATIONS TEMPORAIRES					
vente au déballage		forfait par jour	29,00 €	30,00 €	30,00 €
vente de végétaux (toussaint)		forfait par jour			10,00 €
terrasses		m ² pour la période	10,46 €	10,51 €	10,51 €
droit de place taxi		par an	180,00 €	190,00 €	200,00 €

B. Droits de location

	quantité	tarifs 2019	tarifs 2020	tarifs 2021
CENTRE CULTUREL DE BRUMATH				
salle GUSTAVE STOSKOPF				
associations locales	forfait	184,57 €	185,49 €	186,42 €
entreprises locales, associations extérieures et particuliers n'habitant pas à Brumath	forfait	665,06 €	668,39 €	671,73 €
habitants de Brumath	forfait	373,32 €	375,18 €	377,06 €
entreprises et organismes extérieurs	forfait	2 530,60 €	2 543,26 €	2 555,97 €
Salle JG KREBS				
associations locales	forfait	101,43 €	101,94 €	102,45 €
entreprises locales, associations extérieures et particuliers n'habitant pas à Brumath	forfait	266,25 €	267,58 €	268,92 €
habitants de Brumath	forfait	106,66 €	107,19 €	107,73 €
entreprises et organismes extérieurs	forfait	460,11 €	462,41 €	464,72 €
Salle J. GASS				
associations locales		gratuit	gratuit	gratuit
entreprises locales, associations extérieures et particuliers n'habitant pas à Brumath	forfait	110,84 €	111,40 €	111,96 €
habitants de Brumath	forfait	69,02 €	69,37 €	69,71 €
entreprises et organismes extérieurs	forfait	115,03 €	115,60 €	116,18 €
Salle A.M. THOMAS				
associations locales		gratuit	gratuit	gratuit
entreprises locales, associations extérieures et particuliers n'habitant pas à Brumath	forfait	44,56 €	44,78 €	45,00 €
habitants de Brumath	forfait	42,87 €	43,09 €	43,30 €
entreprises et organismes extérieurs	forfait	57,51 €	57,80 €	58,09 €
Salle J. SCHALL				
associations locales		gratuit	gratuit	gratuit
entreprises locales, associations extérieures et particuliers n'habitant pas à Brumath	forfait	44,56 €	44,78 €	45,00 €
habitants de Brumath	forfait	42,87 €	43,09 €	43,30 €
entreprises et organismes extérieurs	forfait	57,51 €	57,80 €	58,09 €
CUISINE				
associations locales	forfait	32,42 €	32,58 €	32,74 €
entreprises locales, associations extérieures et particuliers n'habitant pas à Brumath	forfait	66,29 €	66,62 €	66,95 €
habitants de Brumath	forfait	53,33 €	53,60 €	53,87 €
entreprises et organismes extérieurs	forfait	92,47 €	92,93 €	93,40 €
LAVE VAISSELLE				
associations locales		gratuit	gratuit	gratuit
autres : jusqu'à 200 personnes	forfait	50,75 €	51,00 €	51,26 €
autres : au-delà de 200 personnes	forfait	67,66 €	68,00 €	68,34 €
PODIUM CCB AVEC MONTAGE et DEMONTAGE				
associations locales	forfait	300,00 €	300,00 €	300,00 €
entreprises locales, associations extérieures et particuliers n'habitant pas à Brumath	forfait	600,00 €	600,00 €	600,00 €
entreprises et organismes extérieurs	forfait	900,00 €	900,00 €	900,00 €

piste de danse CCB SANS MONTAGE				
associations locales		gratuit	gratuit	gratuit
entreprises locales, associations extérieures et particuliers n'habitant pas à Brumath	forfait	77,16 €	77,16 €	77,55 €
habitants de Brumath	forfait	32,42 €	32,42 €	32,58 €
entreprises et organismes extérieurs	forfait	209,75 €	209,75 €	210,80 €
forfait montage et démontage piste de danse	forfait	184,14 €	184,14 €	185,06 €
forfait de 200 € supplémentaire si les locaux ne sont rangés et nettoyés que le lendemain de la fête ou de la manifestation				
MAISON DES ŒUVRES				
Salle SCHREINER				
associations locales	forfait	101,43 €	101,94 €	102,45 €
entreprises locales, associations extérieures et particuliers n'habitant pas à Brumath	forfait	210,82 €	211,88 €	212,94 €
habitants de Brumath	forfait	101,43 €	101,94 €	102,45 €
entreprises et organismes extérieurs	forfait	517,62 €	520,21 €	522,81 €
Enterrement	forfait	43,94 €	44,15 €	44,38 €
Salle KLIPFEL				
associations locales		gratuit	gratuit	gratuit
entreprises locales, associations extérieures et particuliers n'habitant pas à Brumath	forfait	105,41 €	105,93 €	106,46 €
habitants de Brumath	forfait	53,33 €	53,60 €	53,87 €
entreprises et organismes extérieurs	forfait	172,54 €	173,40 €	174,27 €
Enterrement	forfait	21,96 €	22,07 €	22,18 €
CUISINE				
associations locales		gratuit	gratuit	gratuit
entreprises locales, associations extérieures et particuliers n'habitant pas à Brumath	forfait	66,29 €	66,62 €	66,95 €
habitants de Brumath	forfait	53,33 €	53,60 €	53,87 €
entreprises et organismes extérieurs	forfait	92,47 €	92,94 €	93,40 €
<i>lave-vaisselle :</i>				
associations locales		gratuit	gratuit	gratuit
autres	forfait	26,66 €	26,79 €	26,92 €
LE PATIO				
LA FIBULE				
associations locales	forfait	101,43 €	101,94 €	102,45 €
entreprises locales, associations extérieures et particuliers n'habitant pas à Brumath	forfait	266,25 €	267,58 €	268,92 €
habitants de Brumath	forfait	106,66 €	107,19 €	107,73 €
entreprises et organismes extérieurs	forfait	460,11 €	462,41 €	464,72 €
salle PATIO I / II / III / IV et V				
associations locales		gratuit	gratuit	gratuit
entreprises locales, associations extérieures et particuliers n'habitant pas à Brumath	forfait	110,84 €	111,40 €	111,96 €
habitants de Brumath	forfait	69,02 €	69,37 €	69,71 €
entreprises et organismes extérieurs	forfait	115,03 €	115,60 €	116,18 €

EQUIPEMENTS SPORTIFS				
équipements en faveur du Collège - scolaires - périscolaires- EPSAN				
grande salle - complexe sportif	1 heure	14,61 €	14,68 €	14,75 €
salle judo - complexe sportif	1 heure	11,41 €	11,47 €	11,53 €
stade	1 heure	4,90 €	4,92 €	4,94 €
centre omnisport	1 heure	14,61 €	14,68 €	14,75 €
centre culturel	1 heure	14,61 €	14,68 €	14,75 €
Gymnase	1 heure	14,61 €	14,68 €	14,75 €
stade Remy Huckel				
Associations locales résidentes (Exemple : UNITAS Athlétisme – Société sportive de Brumath – Brumath Triathlon)				gratuit
Associations extérieures (N'ayant pas son siège social ou son activité principale basé à Brumath)	forfait 2h forfait 10 mois - 2h/semaine			25,00 € 1 000,00 €
Entreprises locales, organismes locaux	forfait 2h forfait 10 mois - 2h/semaine			25,00 € 1 000,00 €
Entreprises extérieures, organismes extérieurs	1 heure			100,00 €
plan d'eau				
droits de stationnement véhicules	unité		3,00 €	3,00 €
droits de stationnement deux-roues à moteur	unité		1,00 €	1,00 €
abonnement stationnement saison estivale	unité		16,00 €	16,00 €
Associations locales, organismes à but non lucratif locaux	par jour manifestation			150,00 €
Associations extérieures et organismes à but non lucratif extérieurs, entreprises locales, organismes locaux	par jour manifestation			540,00 €
Entreprises extérieures, organismes extérieurs	par jour manifestation			2 050,00 €
pour toute location, consommation eau comprise, électricité à la charge du loueur				
HOTEL DE VILLE				
salle des fêtes	forfait	190,32 €	191,27 €	192,23 €
Salle de réunion	forfait	65,26 €	65,59 €	65,91 €

C. Tarifs du matériel

	quantité	tarifs 2019	tarifs 2020	tarifs 2021
transport matériel				
transport - livraison armoire électrique	forfait	15,00 €	15,00 €	15,00 €
transport - livraison grilles caddie	unité	5,00 €	5,00 €	5,00 €
transport - livraison chevalets	unité	3,00 €	3,00 €	3,00 €
transport - livraison barrières	unité	1,10 €	1,10 €	1,10 €
livraison+traitement bac ordures résiduelles 240l (bac de tri mise à disposition gratuite)	unité	5,00 €	5,00 €	5,00 €

transport - livraison barnums	unité	20,00 €	20,00 €	20,00 €
transport - livraison palette de garnitures	unité	10,00 €	10,00 €	10,00 €
location de barrières				
entreprise	unité	1,65 €	1,65 €	1,65 €
collectivités publiques + associations	unité	1,10 €	1,10 €	1,10 €
podium mobile				
associations Brumathoises (gratuit une fois par an pour une manifestation à Brumath)	la manifestation	613,05 €	613,05 €	613,05 €
associations situées dans le périmètre de la CAH	la manifestation	693,45 €	693,45 €	693,45 €
associations situées en dehors de la CAH	la manifestation	1 366,80 €	1 366,80 €	1 366,80 €
Montage et le démontage sont compris et seront assurés par des ouvriers municipaux				
chalets de Noël et barnum				
1 chalet monté (montage et démontage compris par week-end)	forfait	165,83 €	165,83 €	165,83 €
1 barnum monté (montage et démontage compris par week-end)	forfait	161,12 €	161,12 €	161,12 €
stands marché de Noël				
entreprise et association Brumathoise	forfait		25,00 €	25,00 €
entreprise et association extérieure	forfait		35,00 €	35,00 €

D. Services travaux

	quantité	tarifs 2019	tarifs 2020	tarifs 2021
PRESTATIONS TRAVAUX				
prise en charge par jour et par chantier	forfait	45,58 €	45,58 €	45,58 €
heure d'ouvrier	heure	40,28 €	40,28 €	40,28 €
tractopelle avec chauffeur	heure	81,09 €	81,09 €	81,09 €
camion avec chauffeur	heure	70,28 €	70,28 €	70,28 €
camionnette avec chauffeur	heure	59,47 €	59,47 €	59,47 €
camion nacelle avec personne	heure	129,74 €	129,74 €	129,74 €
pose de panneau de signalétique d'information locale	forfait	90,00 €	90,00 €	90,00 €
DROITS DE LOCATION MATERIEL TECHNIQUE				
camionnette	heure	16,22 €	16,22 €	16,22 €
compresseur	jour	10,81 €	10,81 €	10,81 €
plaque vibrante	jour	10,81 €	10,81 €	10,81 €
DEPÔTS SAUVAGES				
enlèvement d'un dépôt sauvage inférieur à 0,5 m ³				177,53 €
enlèvement d'un dépôt sauvage entre 0,5 et 2 m ³				208,43 €
enlèvement d'un dépôt sauvage supérieur à 2 m ³				569,28 €

une participation de 3% pour frais de dossier et de suivi sera appliqué à chaque facture

E. Autres services

	quantité	tarifs 2019	tarifs 2020	tarifs 2021
FRAIS DE REPRODUCTION D'UN DOCUMENT ADMINISTRATIF				
confection de photocopies	unité	0,20 €	0,20 €	0,20 €
INSERTIONS PUBLICITAIRES				
page entière - 4e page de couverture		1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
page entière - 2e ou 3e page de couverture		880,00 €	880,00 €	880,00 €
1/2 page - emplacement en fonction des demandes		440,00 €	440,00 €	440,00 €
1/4 page - emplacement en fonction des demandes		275,00 €	275,00 €	275,00 €
1/8 page - emplacement en fonction des demandes		165,00 €	165,00 €	165,00 €
1/16 page - emplacement en fonction des demandes		110,00 €	110,00 €	110,00 €
droit d'affichage dans les placards		10,00 €	10,00 €	10,00 €
BORNES ELECTRIQUES RECHARGE VEHICULE				
1 heure de recharge		1,00 €	1,00 €	1,00 €
a partir de la 5e heure		2,00 €	2,00 €	2,00 €
la nuit de 20h00 à 8h00		4,00 €	4,00 €	4,00 €
ABRIS A VELO				
caution pour badges			15,00 €	15,00 €

F. Logements

	quantité	tarifs 2019	tarifs 2020	tarifs 2021
LOGEMENTS COMMUNAUX				
Maison des œuvres (71m ²)	par mois			477,12 €
logement Centre Technique (103,89m ²)	par mois			698,14 €
une réfaction est susceptible d'être appliquée en fonction des services demandés au locataire				

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 7 décembre 2020,
Après en avoir délibéré,

ADOpte

les tarifs 2021 tels que présentés dans les tableaux ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 28 voix (dont 4 procurations)

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20201214-195_12_2020-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 décembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 décembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 196/12/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Jean-Daniel SCHELL
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 9

Titre

**BUDGET PRIMITIF 2021 – ENGAGEMENT, LIQUIDATION, ET MANDATEMENT
DE CERTAINES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2021**

Service référent

Direction des Affaires Financières

Rapporteur

Monsieur Jean-Daniel SCHELL

En application de l'article L.1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire, dans l'attente du vote du budget primitif, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour la Ville de Brumath, le quart des crédits ouverts au budget primitif 2020, s'établit comme suit :

Budget principal

		Prévisions budgétaires 2020	Proposition 2021
20	immobilisations incorporelles	262 527,08 €	65 631,77 €
21	immobilisation corporelles	3 265 685,03 €	816 421,26 €
23	immobilisations en cours	3 622 538,96 €	905 634,74 €
	TOTAL	7 150 751,07 €	1 787 687,77 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 comme suit :

Budget principal

		Prévisions budgétaires 2020	Proposition 2021
20	immobilisations incorporelles	262 527,08 €	65 631,77 €
21	immobilisation corporelles	3 265 685,03 €	816 421,26 €
23	immobilisations en cours	3 622 538,96 €	905 634,74 €
	TOTAL	7 150 751,07 €	1 787 687,77 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 28 voix (dont 4 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 décembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 décembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 197/12/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Jean-Daniel SCHELL
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 10

Titre	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2021 – MISE EN ACCESSIBILITE DES TRIBUNES DU COMPLEXE SPORTIF REMY HUCKEL
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Equipements
Rapporteur	Monsieur Daniel HUSSER

Le complexe sportif Rémy Huckel a fait l'objet en 2020 d'importants travaux de requalification, incluant entre autres la réfection de plusieurs terrains de football, la création d'un demi-terrain de football en synthétique, la création d'un parcours sportif avec agrès et la réalisation d'un stade d'athlétisme comprenant une piste à 8 couloirs.

Il est envisagé de poursuivre la rénovation du site par la mise en accessibilité de la tribune près du terrain de football : Dr Joseph HANNS.

Les travaux comprennent :

- la modification de la structure porteuse du bâti afin de créer 6 places pour fauteuils roulants dans les gradins,
- la pose de garde-corps au-dessus de ces emplacements réservés (pour éviter toute chute de personnes circulant sur les gradins au-dessus des places créées),
- la mise en œuvre d'une rampe aux normes d'accessibilité afin d'accéder à ces places,

- le rafraîchissement de l'ensemble avec la mise en peinture.

Les travaux décrits ci-dessus se montent à 42.000 € TTC et pourraient être partiellement financés par une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, la Ville de Brumath assurant la prise en charge du complément.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux de mise en accessibilité	35.000 €	DETR – taux maximal 80 %	28.000 €
		Ville de Brumath – 20 %	7.000 €
TOTAL	35.000 €		35.000 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Considérant l'éligibilité du dossier de mise en accessibilité des tribunes du complexe sportif Rémy Huckel
Huckel
au titre de la DETR 2021,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

les travaux de mise en accessibilité des tribunes du complexe sportif Rémy Huckel.

SOLLICITE

à ce titre une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 à hauteur de 80 % du montant des dépenses HT.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision et à déposer l'autorisation d'urbanisme correspondante.

DIT

que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront prévus au budget principal 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 28 voix (dont 4 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20201214-197_12_2020-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 décembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 décembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 198/12/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Jean-Daniel SCHELL
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 11

Titre

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2021 – PREMIER EQUIPEMENT DU MULTIACCUEIL DU QUARTIER DE LA SCIERIE

Service référent

Direction de l'Aménagement et des Equipements

Rapporteur

Madame Sylvie HANNS

La construction du multi accueil au sein du quartier de la Scierie est en cours. L'équipement devrait être mis en service en septembre 2021, pour une capacité d'accueil de 56 places.

L'acquisition du premier équipement de cette nouvelle structure fera l'objet d'une consultation par voie de marché public. Il est prévu d'acheter :

- le mobilier spécifique pour l'accueil des enfants,
- le mobilier des locaux dédiés au personnel,
- des équipements électroménagers,
- un autocommutateur téléphonique,
- un défibrillateur (avec électrodes pour adultes et enfants),
- les équipements de la salle de motricité et plus globalement tous les jeux et accessoires mis à disposition des enfants,

- tout le matériel nécessaire au fonctionnement de la structure (pour la restauration, l'entretien,...).

L'ensemble des équipements se monte à 161.500 € TTC et pourrait être partiellement financé par une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, la Ville de Brumath assurant la prise en charge du complément.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES	
Acquisition d'équipements	135.000 €	DETR – taux maximal 80 %	108.000 €
		Ville de Brumath – 20 %	27.000 €
TOTAL	135.000 €		135.000 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
 Considérant l'éligibilité du dossier d'acquisition du premier équipement du multi accueil du quartier
 de la Scierie
 au titre de la DETR 2021,
 Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'acquisition du premier équipement nécessaire à la mise en service du multi accueil implanté au sein du quartier de la Scierie.

SOLLICITE

à ce titre une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 à hauteur de 80 % du montant des dépenses HT.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision.

DIT

que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront prévus au budget principal 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 28 voix (dont 4 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Accusé de réception en préfecture
 067-216700674-20201214-198_12_2020-DE
 Date de télétransmission : 17/12/2020
 Date de réception préfecture : 17/12/2020

Le Maire,

 Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 décembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 décembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 199/12/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Jean-Daniel SCHELL
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 12

Titre	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2021 – ACQUISITION D'EQUIPEMENTS CULTURELS
Service référent	Direction de la Vie Associative, du Sport et de la Culture
Rapporteur	Madame Ariane PITSILIS

Dans le cadre des projets d'animation culturelle, il est nécessaire de compléter le dispositif technique de la Fibule.

Les nouveaux équipements permettront d'enrichir la qualité de diffusion de nos spectacles.

Les installations prévues sont les suivantes :

- Gril technique afin d'assurer l'accroche des projecteurs,
- Gardes corps pour podium,
- Moniteur pour la console de contrôle lumière,
- Stores occultants.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES	
Equipements culturels	18 500 €	DETR – taux maximal 80 %	14 800 €
		Ville de Brumath – 20 %	3 700 €
TOTAL	18 500 €		18 500 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Considérant l'éligibilité du dossier d'acquisition d'équipements culturels au titre de la DETR 2021,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'acquisition d'équipements culturels pour l'aménagement de la Fibule.

SOLLICITE

à ce titre une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 à hauteur de 80 % du montant des dépenses HT.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision.

DIT

que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront prévus au budget principal 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 28 voix (dont 4 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 décembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 décembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 200/12/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Jean-Daniel SCHELL
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 13

Titre	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA PAROISSE PROTESTANTE – TRAVAUX D'ENTRETIEN DU CLOCHER
Service référent	Direction des Affaires Financières
Rapporteur	Monsieur le Maire

La Paroisse Protestante de Brumath sollicite la Ville pour obtenir une participation financière aux travaux de remplacement des battants des cloches n°1 et n°4. L'entretien annuel de l'installation a révélé une anomalie, le remplacement est indispensable.

Ces travaux sont estimés à 3 122,40 € TTC.

Il est proposé de verser une subvention d'équipement à la paroisse protestante à hauteur de 50 % de la dépense.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le versement d'une subvention d'équipement de 50% du montant des travaux à la Paroisse Protestante de Brumath pour le remplacement des battants des cloches de l'église.

PRECISE

que la dépense sera imputée au compte 204131 « subvention d'équipement » fonction 0203 « cultes ».

AUTORISE

la décision modificative budgétaire du BP 2020, comme suit :

2135 F0203 – installations générales =	-1 600 €
204131 F0203 - subventions d'équipement =	+1 600 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 28 voix (dont 4 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 décembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 décembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 201/12/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Jean-Daniel SCHELL
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 14

Titre

**GESTION ET EXPLOITATION DU SYSTEME D'INFORMATION - CONCLUSION
D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU**

Service référent

Direction Générale des Services

Rapporteur

Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

Après le changement de serveur et la refonte de l'arborescence du classement des dossiers informatiques intervenus en 2018, la Ville de Brumath a initié en 2019 une étude globale sur l'ensemble des technologies de l'information et de la communication, portant notamment sur l'infogérance, la messagerie, la téléphonie et l'infrastructure réseau.

Suite à une première phase d'audit de l'existant, réalisé par un bureau spécialisé, il a été décidé de faire évoluer de manière substantielle nos systèmes actuels d'information et de téléphonie.

La phase opérationnelle a démarré à l'été 2020 avec :

- La construction d'une salle informatique sécurisée au sous-sol de la Maison de la Communauté, dans laquelle sont installés de nouvelles baies informatiques contenant le serveur, le standard téléphonique, les box internet et tous les éléments actifs du système d'information ;
- Le remplacement des éléments actifs (switchs, onduleur, etc.) ;
- La réorganisation et l'identification de toute l'infrastructure réseau ;
- L'installation de bornes wifi à usage professionnel à tous les étages de la Maison de la Communauté et de l'Hôtel de Ville.

Elle se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2020 avec la migration du système de messagerie vers Microsoft Outlook pour tous les agents, le passage à Office 365, avec accès à des outils collaboratifs, le remplacement, début 2021, de l'autocommutateur (standard téléphonique) par un système plus moderne, et la souscription de contrats internet par fibre optique, permettant des connexions plus rapides et plus fluides.

Ces changements seront accompagnés par une formation à l'utilisation de ces nouveaux outils.

Ils présenteront des avantages non négligeables pour les agents et amélioreront grandement le confort de travail au quotidien.

Il est également prévu la reprise de l'infogérance, à partir de janvier 2021, par la DANSI (Direction de l'Aménagement Numérique et des Systèmes d'Information) de la CAH, en lieu et place d'un prestataire privé. Ainsi, la DANSI assurera pour le compte de la Ville de Brumath, le suivi, la maintenance et la sécurisation du parc informatique, de la téléphonie, la gestion logicielle et l'appui technique.

Dans un esprit de solidarité communautaire, les statuts de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) prévoient expressément que la CAH puisse fixer un cadre organisationnel et les modalités de mise à disposition des services communautaires aux communes qui le souhaitent, pour l'exercice de leurs compétences. Cette coopération est organisée sous forme de prestations de service, dans le cadre de la mutualisation des moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques.

Dans la mesure où la Ville de Brumath ne possède ni le personnel ni l'ingénierie nécessaires pour gérer et exploiter son système d'information, elle a souhaité pouvoir confier cette mission à la Direction de l'Aménagement Numérique et des Systèmes d'Information (DANSI) de la CAH.

Il convient ainsi de mettre en place une convention de prestations de service, par laquelle la CAH assurera, pour le compte de la Ville de Brumath et pendant la durée définie, une prestation d'infogérance relative à ces compétences.

Il vous est proposé de vous prononcer sur les modalités d'exercice de la mission d'infogérance qui sera assurée par la CAH pour le compte de la Ville de Brumath, déterminées dans le projet de convention à conclure entre la CAH et la commune et annexé au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5111-1 et
suivants, L.5211-25-1, L.5215-27, L.5216-5, L.5216-7-1
Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018 portant évolution des compétences et
adoption des nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le projet de convention de prestations de service, à conclure entre la Ville de Brumath et la
Communauté d'Agglomération de Haguenau, pour l'exercice de la mission d'infogérance
du système d'information de la Ville de Brumath, tel qu'annexé au présent rapport.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes décisions afférentes à la
mise en œuvre de cette délibération et de cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 28 voix (dont 4 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 décembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 décembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 202/12/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Jean-Daniel SCHELL
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 15

Titre	CESSION DE FOSSES A LA COMMUNE DE HOERDT
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Equipements
Rapporteur	Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

Par un courrier du 7 septembre 2020, la Commune de Hoerdt a sollicité auprès de la Ville de Brumath l'acquisition de parcelles correspondant à des fossés, situées sur le ban de Hoerdt et dont la Ville de Brumath est propriétaire.

Cette acquisition entre dans le cadre d'un projet porté par la Communauté de Communes de la Basse-Zorn en vue de la restauration écologique du Ried à Hoerdt. Les travaux consistent à réaménager les fossés, comblés avec le temps par les propriétaires riverains, afin d'empêcher les inondations régulières du Ried.

Trente-quatre parcelles sont concernées, pour une surface totale de 331 ares 18 ca.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE

la cession à la commune de Hoerdtd, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrées :

- section 09 numéro 156 d'une contenance de 7 ares 28 ca,
- section 09 numéro 158 d'une contenance de 1 are 37 ca,
- section 12 numéro 282 d'une contenance de 0 are 97 ca,
- section 12 numéro 283 d'une contenance de 0 are 53 ca,
- section 12 numéro 284 d'une contenance de 4 ares 92 ca,
- section 12 numéro 285 d'une contenance de 0 are 54 ca,
- section 12 numéro 286 d'une contenance de 1 are 24 ca,
- section 12 numéro 364 d'une contenance de 0 are 49 ca,
- section 12 numéro 366 d'une contenance de 4 ares 15 ca,
- section 12 numéro 370 d'une contenance de 0 are 46 ca,
- section 13 numéro 305 d'une contenance de 7 ares 71 ca,
- section 17 numéro 6 d'une contenance de 0 are 85 ca,
- section 52 numéro 30 d'une contenance de 44 ares 28 ca,
- section 52 numéro 34 d'une contenance de 2 ares 12 ca,
- section 52 numéro 35 d'une contenance de 4 ares 43 ca,
- section 52 numéro 67 d'une contenance de 39 ares 40 ca,
- section 53 numéro 40 d'une contenance de 28 ares 65 ca,
- section 53 numéro 41 d'une contenance de 10 ares 92 ca,
- section 53 numéro 42 d'une contenance de 45 ares 67 ca,
- section 53 numéro 44 d'une contenance de 21 ares 36 ca,
- section 53 numéro 98 d'une contenance de 20 ares 28 ca,
- section 57 numéro 43 d'une contenance de 22 ares 47 ca,
- section 57 numéro 427 d'une contenance de 4 ares 15 ca,
- section 57 numéro 428 d'une contenance de 3 ares 76 ca,
- section 58 numéro 267 d'une contenance de 3 ares 99 ca,
- section 58 numéro 268 d'une contenance de 3 ares 90 ca,
- section 58 numéro 269 d'une contenance de 1 are 15 ca,
- section 58 numéro 270 d'une contenance de 1 are 76 ca,
- section 58 numéro 271 d'une contenance de 9 ares 44 ca,
- section 58 numéro 272 d'une contenance de 4 ares 18 ca,
- section 58 numéro 273 d'une contenance de 1 are 63 ca,
- section 58 numéro 274 d'une contenance de 13 ares 98 ca,
- section 58 numéro 275 d'une contenance de 2 ares 26 ca,
- section 58 numéro 276 d'une contenance de 10 ares 89 ca.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et toutes les formalités afférentes.

PRECISE

que l'acte de cession, à la charge de l'acquéreur, indiquera la destination des parcelles ainsi acquises.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 28 voix (dont 4 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,


Le Maire,
Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 décembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 décembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 203/12/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Jean-Daniel SCHELL
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 16

Titre

**POSE D'UN BATIMENT PREFABRIQUE DESTINE A HORIZONS JEUNES DANS
L'ENCEINTE DU CENTRE CULTUREL – POINT RETIRE**

Service référent

Direction de l'Aménagement et des Equipements

Rapporteur

Monsieur Claude JEGOUZO

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20201214-203_12_2020-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 décembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 décembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 204/12/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Jean-Daniel SCHELL
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 17

Titre	MISSION D'ETUDE POUR LA REVITALISATION DU CENTRE-VILLE DE BRUMATH
Service référent	Développement territorial
Rapporteur	Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

Le centre-ville de Brumath possède une véritable fonction de centralité en concentrant notamment un certain nombre de commerces, services et équipements. Il est néanmoins confronté à une perte d'attractivité dont les conséquences sont multiples et fragilisent un territoire bien plus large que la seule commune de Brumath.

Il est donc proposé de mener une étude globale qui constituera un cadre de réflexion pour traiter de manière conjointe l'ensemble des actions qui vont concourir à la revitalisation du centre-ville de Brumath en matière :

- urbaine, architecturale et paysagère,
- de fonctionnement du centre-ville et des usages,
- de commerce, de service, d'équipement et d'animation du centre-ville,
- de mobilité et de stationnement,
- d'habitat.

Cette étude devra permettre d'élaborer une stratégie de développement à court, moyen et long terme répondant aux problématiques rencontrées et redonner au territoire un nouveau dynamisme.

La mission s'organisera en trois phases distinctes :

- réalisation d'un diagnostic global et identification des enjeux liés au centre-ville,
- proposition d'un projet urbain global intégrant l'ensemble des thématiques et enjeux concourant à la revitalisation du centre-ville,
- déclinaison du projet en un programme d'intervention précisant les outils opérationnels et financiers à mettre en place pour revitaliser le centre-ville.

Pour mener à bien cette réflexion, il est nécessaire d'être accompagné par un prestataire extérieur. Le coût d'une telle étude est estimé entre 80 000 et 100 000 € TTC, sachant toutefois que la Région Grand-Est et la Banque des Territoires participeront au financement de celle-ci.

L'un des objectifs de la Région Grand Est est de garantir un plus grand équilibre entre les territoires en renforçant et en dynamisant les pôles de l'armature urbaine régionale et locale. Elle souhaite notamment mettre en œuvre une stratégie de soutien aux centralités structurantes à travers un dispositif visant à les aider à développer ou à rétablir des fonctions de centralité, et à améliorer le cadre de vie au travers d'un projet global.

Dans ce cadre, la présente étude est éligible au dispositif de soutien aux centralités urbaines et rurales subventionné à hauteur de 20 % du coût de l'étude avec un plafond d'aide de 50 000 € TTC.

La Banque des Territoires, dans le cadre de son soutien à l'amorçage ou à l'expérimentation de projets innovants, propose quant à elle à titre exceptionnel une subvention de 20% avec un plafond de participation de 20 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente donc ainsi :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Etude de revitalisation du centre-ville	100 000 € TTC	Subvention Région Grand-Est (20 %)	20 000 €
		Subvention Banque des Territoires (20 %)	20 000 €
TOTAL	100 000 € TTC	TOTAL	40 000 €
RESTE A CHARGE POUR LA VILLE	60 000 € TTC		

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Considérant qu'il est nécessaire de réaliser une étude permettant la définition d'une stratégie globale visant à la revitalisation du centre-ville de Brumath,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le principe d'une Mission d'étude pour la revitalisation du centre-ville de Brumath.

DECIDE

de confier cette étude à un prestataire extérieur via une procédure d'appel d'offres.

SOLLICITE

l'aide de la Région Grand-Est dans le cadre de son dispositif de soutien aux centralités urbaines et rurales, soit une subvention à hauteur de 20 % du coût de l'étude avec un plafond d'aide de 50 000 € TTC.

SOLLICITE

l'aide de la Banque des Territoires dans le cadre de son soutien à l'amorçage ou à l'expérimentation de projets innovants, soit une subvention à hauteur de 20 % du coût de l'étude avec un plafond d'aide de 20 000 € TTC.

AUTORISE

Monsieur le Maire à lancer toutes les procédures et à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de ces procédures.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 23 voix (dont 4 procurations)

Abstentions : 5 (K. DIEMER, L. LUMEN, C. MOREL, J. OBRECHT, O. TERRIEN)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 décembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 décembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 205/12/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Jean-Daniel SCHELL
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 18

Titre	RENFORCEMENT DU COMMERCE LOCAL – APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU DEPLOIEMENT D'UN CHEF DE PROJETS « CENTRALITE » SUR LE TERRITOIRE D'ACTION NORD DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Service référent	Direction Générale des Services
Rapporteur	Madame Anne IZACARD

Dans le cadre de sa politique globale visant à la revitalisation du centre-ville, ainsi qu'à la préservation et au renforcement du commerce local, la Ville de Brumath souhaite se doter de compétences spécifiques afin de dynamiser le commerce de proximité et contribuer au renouvellement de l'offre en matière d'habitat sur son territoire.

Pour ce faire, il est envisagé de recruter un chef de projet « centralité » dont les missions seront les suivantes :

- Œuvrer au renforcement de la fonction commerciale :
 - En matière de revitalisation du centre-ville (commerces, voirie, stationnement, animation...), contribuer au lancement et à la conduite de l'étude dédiée aux côtés des services communaux et articuler son intervention avec le manager de centre-ville de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) ;
 - Identifier et porter la reconversion des commerces vacants (repérage, mobilisation des outils de rénovation et de remise sur le marché...) ;
 - En tant que référent communal de l'association de commerçants, initier et animer une nouvelle dynamique avec les commerces existants du centre-ville (accompagner les projets de rénovation/modernisation, développer de nouvelles animations, des outils numériques...) sédentaires ou non, en cohérence avec le tissu commercial de l'ensemble de la commune (cf. nouveau quartier de La Scierie, zone commerciale Sud, services du futur site du Centre Médico-Social-épicerie solidaire-mission locale-salle Socio-culturelle...) et avec l'offre alimentaire en circuits courts du territoire ;
 - Etudier l'articulation de l'offre commerciale du nouveau quartier de La Scierie avec celle du centre-ville en abordant notamment l'occupation commerciale de locaux en rez-de-chaussée des immeubles, le projet de stationnement intelligent (capteurs et panneaux d'affichage), celui du potentiel point de vente temporaire pour des commerces (cf. circuits courts) voire du cheminement piéton vers la gare...

- En articulation avec la CAH compétente en matière d'habitat et avec les priorités retenues par l'OPAH-RU, contribuer à renouveler l'offre en matière d'habitat :
 - dans l'objectif de l'article 55 de la loi SRU, recenser les logements / immeubles du parc privé vacants ou non susceptibles d'être proposés au conventionnement logement social (ANAH) avec ou sans travaux : en lien avec les partenaires spécialisés, repérage de terrain, contact avec les propriétaires, mobilisation des outils de rénovation et d'accompagnement le cas échéant (PIG, POPAC...), accompagnement des propriétaires au conventionnement (plateforme d'intermédiation locative AIVS) ;
 - face au coût du foncier/immobilier, conduire avec les services communaux et l'Etablissement Public Foncier (EPF) un recensement du foncier disponible puis une stratégie communale d'acquisition foncière et saisir les opportunités de développement de l'offre en accession aidée pour ancrer les jeunes ménages déjà présents sur le territoire.

Le Conseil Départemental procédera au recrutement de l'agent et le mettra à disposition de la Ville de Brumath à hauteur de 50% de son temps de travail. Le reste de son temps de travail sera partagé entre la commune de Sarre-Union qui souhaite également se doter du même type de compétences, et le Conseil Départemental.

Le financement de ce poste sera assuré à 50% par le Conseil Départemental, à 25% par la Ville de Brumath et 25% par la commune de Sarre-Union.

Les conditions de mise à disposition de l'agent sont définies par la convention jointe en annexe, qui est conclue pour une durée maximale de deux ans.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le projet de convention relative au déploiement d'un Chef de Projets « Centralité » sur le territoire d'Action Nord du Département du Bas-Rhin,
Considérant qu'il est nécessaire de se doter de compétences spécifiques en vue de dynamiser le commerce de proximité et contribuer au renouvellement de l'offre en matière d'habitat,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la convention relative au déploiement d'un Chef de Projets « Centralité » sur le territoire d'Action Nord du Département du Bas-Rhin, telle que jointe en annexe, ainsi que les conditions de mise à disposition de cet agent.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 23 voix (dont 4 procurations)

Abstentions : 5 (K. DIEMER, L. LUMEN, C. MOREL, J. OBRECHT, O. TERRIEN)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 décembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 décembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 206/12/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Jean-Daniel SCHELL
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 19

Titre

**CAH - COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIVE A LA GESTION DE LA CAH AU
TITRE DES EXERCICES 2017 ET SUIVANTS**

Service référent

Direction Générale des Services

Rapporteur

Monsieur le Maire

Conformément au Code des juridictions financières, les Chambres Régionales des Comptes (CRC) exercent, à titre principal, une triple compétence sur les collectivités territoriales et leurs établissements publics :

- jugement des comptes des comptables publics ;
- contrôle des comptes et de la gestion ;
- contrôle des actes budgétaires.

La Chambre Régionale des Comptes a procédé à un contrôle de la gestion de la Communauté d'Agglomération de Haguenau au titre des exercices 2017 et suivants et a produit son rapport d'observations définitives.

Conformément à l'article L. 243-8 du Code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives que la Chambre Régionale des Comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche Conseil Municipal et donne lieu à un débat.

Ce rapport a été transmis à la Ville de Brumath le 1^{er} décembre 2020 par la Chambre Régionale des Comptes Grand Est.

Il est communiqué au Conseil Municipal, en annexe de la convocation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code des juridictions financières,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion de la Communauté d'Agglomération de Haguenau au titre des exercices 2017 et suivants, qui a donné lieu à un débat.

CHARGE

Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 14 décembre 2020 à 20h00

Convocation du 8 décembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 207/12/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Vincent HUCKEL donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Jean-Daniel SCHELL
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 20

Titre	COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE
Service référent	Direction Générale des Services
Rapporteur	Madame Sylvie HANNS

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans certains de ses domaines de compétence, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délégation d'attribution concerne notamment « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ainsi que « la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Conformément à l'article L. 2122-23 du même Code, le Maire doit rendre compte, au Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

En conséquence, ces décisions sont communiquées aux membres du Conseil Municipal.

Décisions prises du 28 octobre au 23 novembre 2020

En matière de commande publique

Marché de Fournitures							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
02/11/2020	SG	fournitures	Hôtel de Ville - Achat de d'équipements informatiques pour les services	4 PC LATITUDE 3510	Mapa < 90K€	DELL COMPUTER	4 000,00 €
02/11/2020	DAE	fournitures	voirie	POTEAU INCENDIE RUE TUILES	Mapa < 90K€	ARTERE	4 278,78 €
02/11/2020	DAE	fournitures	voirie	POTEAU INCENDIE RUE CLOVIS	Mapa < 90K€	ARTERE	5 088,83 €
02/11/2020	DAE	fournitures	voirie	POTEAU INCENDIE RUE VIRGILE	Mapa < 90K€	ARTERE	5 630,15 €
04/11/2020	DST	fournitures	centre technique municipal - parc automobile	CUVE ET BRAS ARROSAGE	Mapa < 90K€	AGRIMAT	11 460,00 €
18/11/2020	DST	fournitures	centre technique municipal - parc automobile	ASPIRATEUR POUR LE CENTRE-VILLE	Mapa < 90K€	GLUTTON CLEANING MACHINE LANGE	20 827,03 €
23/11/2020	DST	fournitures	centre technique municipal - parc automobile	FOURGON BENNE BASCULANTE	Mapa < 90K€	SAMA MOTOR	35 826,98 €
04/11/2020	DST	fournitures	centre technique municipal - parc automobile	ACHAT TRACTEUR	Mapa < 90K€	AGRIMAT	48 000,00 €
Marché de services							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
02/11/2020	SG	service	assistance maîtrise d'ouvrage	PROCEDURE CSP PLAN EAU	Mapa < 90K€	ESPELJA	17 820,00 €
Marché de travaux							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
23/11/2020	DAE	travaux	voirie	CREATION TROTTOIR RUE DIVISION LECLERC	Mapa < 90K€	PONTIGGIA	22 926,60 €

Le Conseil Municipal

PREND ACTE

des décisions prises par le Maire du **28 octobre au 23 novembre 2020** dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF